

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale  
du débat public

## Décision n° 2025 / 126 / SDDR / RTE / 4 du 23 juillet 2025 d'ouverture du débat public relatif à l'élaboration du schéma décennal de développement du réseau de RTE

### La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment le IV de l'article L.121-8 et les articles L. 121-9, L. 121-11 et R. 121-7 ;

Vu la décision n° 2025 / 2 / SDDR / RTE / 1 du 13 janvier 2025 relative à l'élaboration du schéma décennal de développement du réseau de RTE ;

Vu le dossier du maître d'ouvrage, RTE, relatif à l'élaboration du schéma décennal de développement du réseau de RTE,

Après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1

Le dossier du maître d'ouvrage est suffisamment complet pour ouvrir le débat public relatif à l'élaboration du schéma décennal de développement du réseau de RTE.

#### Article 2

La Commission nationale du débat public arrête les modalités du débat public et son calendrier. Le débat public se déroulera du 4 septembre 2025 au 14 janvier 2026.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 juillet 2025.

Le président  
M. Papinutti